



**HOPITAUX
DU PAYS DU
MONT BLANC**
IFAS INSTITUT DE FORMATION
D'AIDES SOIGNANTS



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS

Dossier d'inscription Rentrée de janvier 2027



MODALITES DE SELECTION 2027

ADMISSION EN INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

Le dossier d'inscription est disponible sur le site : www.hpmb.fr
À la rubrique « Formation » puis « Institut de formation aides-soignants (IFAS) »

LES VOIES D'ACCES

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est accessible **sans condition de diplôme** par les voies suivantes :

- la formation initiale
- la formation professionnelle continue
- la validation partielle ou totale des acquis de l'expérience (VAE)

PRE-REQUIS

Les candidats doivent être âgés **de dix-sept ans au moins** à la date de leur entrée en formation. Aucune dispense d'âge n'est accordée. Il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

MODALITES DE SELECTION

Conformément à l'Arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'état d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture :

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection **sur la base d'un dossier et d'un entretien** destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation d'aide-soignant.

L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé d'un aide-soignant en activité professionnelle ou ayant cessé celle-ci depuis moins d'un an et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical. L'entretien, d'une durée de 15 à 20 minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel. Il peut être réalisé à distance.

Les candidats rédigent sur place, le même jour et avant le passage de l'entretien, **un document manuscrit d'environ 10 lignes**. Ne sont pas concernés les candidats qui, à la date prévue de clôture des inscriptions, remplissent l'une des conditions suivantes :

- 1° Être titulaire du diplôme national du baccalauréat délivré par une autorité française ;
- 2° Être titulaire de l'équivalence du grade de baccalauréat ;

Ce document manuscrit, qui complète le dossier mentionné ci-dessus, relate, au choix du candidat et en lien avec les attendus de la formation, soit :

- 1° Une situation personnelle ou professionnelle vécue ;
- 2° Son projet professionnel.

Connaissances et aptitudes attendues pour suivre les formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture - *Annexe I de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture*

Les attendus et critères nationaux sont les suivants :

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir des connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.



Calendrier de la Sélection

pour une entrée en formation aide-soignante en janvier 2027

IFAS Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc

Ouverture des inscriptions

Mercredi 1er juillet 2026

Dossier à télécharger sur www.hpmb.fr
(onglet « Formation » puis « Institut de Formation Aides-Soignants »)

Clôture des inscriptions et réception dossiers

Vendredi 6 novembre 2026 minuit

(cachet de la poste faisant foi ou date et heure de réception de l'envoi par mail)

Jury de sélection

Du 9 au 20 novembre 2026

Jury d'admission

Lundi 23 novembre 2026

Affichage des résultats d'admission

Mardi 24 novembre 2026 à 14h00

A l'IFAS et sur le site internet de l'IFAS

Pré-rentree

Vendredi 11 décembre 2026 à 14h00 à l'IFAS

Rentrée

Le lundi 4 janvier 2027

L'inscription est **gratuite**.

Le dossier comporte les pièces suivantes (pour plus de détails, veuillez-vous référer à la notice explicative en page 10 et 11 du présent document) :

- 1- La fiche d'inscription ;
- 2- Une pièce d'identité **en cours de validité** ;
- 3- Une lettre de motivation **manuscrite** ;
- 4- Un curriculum vitae.

Selon la situation du candidat :

- 5- La copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français ; le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;
- 6- Les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).

Pour les ressortissants étrangers :

- 7- Un titre de séjour valide **à l'entrée en formation** ;
- 8- Le cas échéant, une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.

Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.

Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien de sélection.

ATTENTION, AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA PRIS EN COMPTE !



Conformément à l'Art. 8 ter de l'Arrêté du 7 avril 2020 modifié, **l'admission définitive en IFAS est subordonnée à** « la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un **certificat médical émanant d'un médecin agréé** attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine ».

Compte-tenu :

- du délai très court entre la date de publication des résultats et la rentrée ;
- de la faible disponibilité des médecins agréés,

nous vous incitons vivement à prendre rendez-vous auprès du médecin agréé de votre choix dès la constitution de votre dossier d'inscription. Votre rendez-vous devra être fixé **entre le 25 novembre et le 31 décembre 2026**.

Liste des médecins agréés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/media/138574/download?inline>

ATTENTION : Si toutefois vous n'étiez pas admis en formation, par respect pour le médecin concerné, merci de penser à annuler votre rendez-vous au plus tôt !

MODALITES D'ENVOI DU DOSSIER

Les documents doivent être adressés de préférence par mail en fichier PDF avec un format zippé compte tenu de la taille du fichier.

Le dossier peut également être envoyé par voie postale ou être déposé au secrétariat de l'IFAS. Réception des dossiers jusqu'au **6 novembre 2026 minuit** (cachet de la poste faisant foi ou date et heure du mail d'envoi) :

ifas@ch-sallanches-chamonix.fr

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES SOIGNANTS
Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc
380 rue de l'Hôpital - BP 118 - 74703 SALLANCHES CEDEX

Tél. 04.57.27.20.44

Un accusé de réception de votre dossier vous sera envoyé par mail.



Une convocation pour l'**entretien d'admission, qui se déroulera entre le 9 et le 20 novembre 2026**, vous sera ensuite envoyée par courrier et par mail : merci de vérifier régulièrement votre boîte aux lettres et vos e-mails (pensez notamment à vérifier que le mail de convocation ne s'est pas retrouvé par accident dans les mails indésirables ou dans les spams).

Si toutefois vous n'aviez pas reçu de convocation à la date du 6 novembre 2026, contactez sans tarder le secrétariat de l'IFAS par téléphone !

L'entretien de sélection peut se dérouler à distance ; si vous souhaitez bénéficier d'une telle organisation, merci d'en informer au plus tôt le secrétariat.

CANDIDATS DISPENSES DE L'EPREUVE DE SELECTION

Sont dispensés de l'épreuve de sélection les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service du secteur privé :

- Justifiant d'une ancienneté de service cumulée d'au moins un an en équivalent temps-plein effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile ;
- Ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de 70 heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée ET d'une ancienneté de service cumulée d'au moins 6 mois en équivalent temps-plein effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privés ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile.

Dans ce cas, la composition du dossier d'inscription est la suivante : fiche administrative à demander au secrétariat, photocopie de la carte d'identité **en cours de validité**, CV et lettre de motivation **manuscrite**, attestation de travail justifiant de l'ancienneté de service, attestation de suivi de la formation continue de 70 heures pour les personnes ayant suivi la formation.

Pour les candidats en post-VAE, joindre uniquement la fiche d'inscription dûment remplie ainsi que la copie du document remis par la DREETS stipulant que vous avez acquis un ou plusieurs modules par le biais de la VAE.

Pour les candidats en redoublement, joindre uniquement la fiche d'inscription dûment remplie ainsi que la copie de la fiche récapitulative remise par votre IFAS précédent.

NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN FORMATION

- Capacité d'accueil totale autorisée :

33 places

- Nombre de places ouvertes aux candidats de droit commun :

24 places

- Nombre de places réservées aux agents relevant de la formation professionnelle continue (cf Article 11 nouveau et Article 12 nouveau de l'Arrêté du 12 avril 2021) :

9 places

Les personnes qui accèdent à la formation par la validation des Acquis de l'Expérience (VAE) sont comptabilisées hors capacité d'accueil.

DEMANDE DE REPORT POUR L'ENTREE EN FORMATION

Après admission du candidat et sur sa demande, le directeur peut accorder pour une durée qu'il détermine et limitée à 2 ans cumulée un report de scolarité :

1/de droit en cas de congé maternité, de rejet de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé de formation, de rejet d'une demande de disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;

2/de façon exceptionnelle, sur la base des documents apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

PRISE EN CHARGE DU COUT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique de la formation est de **7500 euros** pour un cursus complet et est déterminé au prorata du nombre de modules pour un cursus partiel.

L'élève ne bénéficie d'aucune indemnité de déplacement ni de stage pendant la formation

Si vous êtes salarié(e) d'un établissement public ou privé de santé :

Renseignez-vous auprès de votre employeur pour obtenir la possibilité de suivre la formation avec prise en charge éventuelle.

Si vous n'êtes pas dans cette catégorie :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes prend en charge l'intégralité du coût pédagogique de la formation si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Jeune en poursuite d'études (sorti(e) du système scolaire ou universitaire depuis moins de 24 mois) ;
- Demandeur d'emploi (inscrit à France Travail, indemnisé ou non) ;
- Public en recherche d'emploi (bénéficiaire du RSA ou jeune inscrit(e) en mission locale ou public suivi par LADOM (Agence de l'outre-mer pour la mobilité).

Si vous n'êtes dans aucune de ces situations, vous avez la possibilité de financer une partie de votre formation grâce à votre Compte Personnel de Formation (CPF) : renseignez-vous sur www.moncompteformation.gouv.fr

Si vous ne pouvez bénéficier d'aucune prise en charge :

Le paiement peut être effectué selon un échéancier proposé par l'institut.

AIDES FINANCIERES EN DEHORS DU COUT DE LA FORMATION

Aide régionale formations sanitaires et sociales (bourses)

- Aide attribuée pour l'année scolaire en cours.
- Le droit à une aide régionale est déterminé en fonction des ressources et des charges familiales.
- L'ensemble des informations relatives à l'aide régionale pour les formations sanitaires et sociales est consultable sur le site internet de la Région :

<https://www.auvergnerrhonealpes.fr/aides/obtenir-une-bourse-pour-suivre-une-formation-dans-le-secteur-sante-social>

- La demande de bourse s'effectue en ligne (code établissement à indiquer : **JhKIFNT**). Elle est validée après confirmation par notre institut de votre entrée en formation.

Pour toute question relative au financement, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de l'IFAS au 04.57.27.20.44 ou à prendre RDV (permanence les mardi et vendredi de 8h30 à 17h et le mercredi des semaines impaires de 8h30 à 11h30).

Note explicative pour les pièces justificatives du dossier

1. Fiche d'inscription

La signature de la fiche est obligatoire. Pour les candidats mineurs, la signature du représentant légal est exigée.

Etat civil : renseigner l'ensemble des éléments concernant votre état civil.

Situation personnelle :

- En formation : renseigner de manière précise le type de formation
- Activité salariée : elle concerne les candidats qui ont un emploi lors de l'inscription même si l'activité n'est pas en lien avec le métier d'aide-soignant
- En recherche d'emploi et si inscrit à France Travail
- Autres : la situation ne correspond pas aux cases proposées

Traitement des données personnelles et attestation sur l'honneur :

Le candidat coche toutes les cases. La liste des candidats admis (liste principale et liste complémentaire) sera affichée à l'IFAS et publiée sur le site internet de l'IFAS. Si vous ne souhaitez pas que votre nom apparaisse, veuillez nous adresser une demande écrite.

2. **Une photocopie lisible de la carte d'identité en cours de validité** recto et verso, ou du passeport, ou d'un titre de séjour **en cours de validité**.
3. **Lettre de motivation manuscrite** : mettez en avant votre expérience, vos qualités ou aptitudes en faisant le lien avec votre connaissance du métier d'aide-soignant. Puis argumentez votre choix de parcours. Attention, l'écriture doit être lisible. Le document sera d'une page maximum. Votre lettre de motivation doit être datée et signée (et elle doit comporter vos coordonnées complètes).
4. **Curriculum vitae** actualisé, décrivant votre parcours avec toutes vos expériences de stage, professionnelles, personnelles et associatives. Votre CV doit comporter vos coordonnées complètes.
5. **Copie des diplômes** : fournir tous les diplômes obtenus même ceux qui n'ont pas de lien avec le métier d'aide-soignant.

Pour les candidats en cursus scolaire : fournir les bulletins scolaires de l'année en cours et les appréciations de stages si vous en avez effectué pendant votre formation.

6. **Pour tous les autres candidats** : fournir des attestations de travail accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations du ou des employeurs.

7. **Pour les ressortissants étrangers** : une photocopie recto/verso d'un titre de séjour valide à l'entrée en formation.
8. Le cas échéant, un document permettant **d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral** du candidat (niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2).
9. Tout justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle dans le cadre associatif, sportif... en lien avec la profession d'aide-soignant. Vous pouvez fournir tous les éléments concernant votre participation active à un club sportif, une association, un voyage humanitaire, une action d'aide à la personne...



Sélection pour la Formation Aide-Soignante 2027

FICHE D'INSCRIPTION

IFAS des HOPITAUX DU PAYS DU MONT-BLANC – 380 rue de l'Hôpital – BP 118 – 74703 SALLANCHES CEDEX

Etat civil

Nom de naissance : Nom d'usage :
Prénom : Sexe :
Né(e) le : A :
Nationalité :
Adresse Postale :
.....
CP : Ville :
Tel Fixe :/...../...../...../..... Portable :/...../...../...../.....
E-mail :

Situation personnelle

- ☐ En formation. Précisez :
☐ En activité salariée
☐ En recherche d'emploi
☐ Autre. Précisez :

- Si vous êtes une personne **en situation de handicap**, afin d'anticiper les adaptations nécessaires, nous vous invitons à nous préciser vos besoins éventuels :

Dans ce cadre, souhaitez-vous un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien ?

oui ☐ non ☐

Si oui, précisez la nature de l'aménagement souhaité :

- Etes-vous titulaire d'un des diplômes suivants (veuillez cocher la ou les case(s) correspondante(s)) ?

- ☐ BAC ASSP obtenu le ☐ BAC SAPAT obtenu le
- ☐ Equivalence de diplôme (cocher le diplôme correspondant) :
- ☐ AMP (aide médico-psychologique)
- ☐ AP (auxiliaire puériculture) obtenu le
- ☐ AVS (auxiliaire de vie sociale)
- ☐ ADVF (assistante de vie aux familles)
- ☐ Ambulancier obtenu le
- ☐ AES (accompagnant éducatif et social) obtenu le

Mode de financement

- ☐ Conseil Régional
- ☐ Promotion Professionnelle
- ☐ CPF (Compte Personnel de Formation)
- ☐ Autofinancement
- ☐ Autre :

Traitement des données personnelles

L'ensemble des données personnelles lié à la dépose de votre dossier de candidature ne serviront que dans le cadre du processus de sélection à l'entrée en formation. La finalité principale étant la validation de votre dossier d'inscription. Ces données sont conservées par l'établissement pour une durée de 1 an pour les candidats non retenus, et pour toute la durée de la scolarité pour les candidats retenus.

Conformément à l'Arrêté du 7 avril 2020 modifié, relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture, un classement des résultats sera effectué sous la forme d'une liste principale et d'une liste complémentaire. Ces listes seront publiées sur le site de l'établissement.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, rectification, opposition ou suppression en adressant votre demande à :

dpo@ch-sallanches-chamonix.fr

Si malgré tous nos efforts vous n'étiez pas satisfaits, vous pouvez également adresser une réclamation directement à la CNIL.

- ☐ J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document
- ☐ Je m'engage à respecter le choix du parcours
- ☐ J'atteste avoir pris connaissance des informations concernant la protection des données

A, le / / 2026

Signature du candidat

Signature du représentant légal
si candidat mineur

RESERVE A L'IFAS

Dossier complet, prérequis OK ☐

Type de parcours : ☐ complet

☐ allégé :

Tampon, signature secrétaire